

**Accord  
de commerce, de protection des investissements  
et de coopération technique du 20 janvier 1965  
entre la Confédération suisse et Malte**

RS 0.946.295.451; RO 1965 225

---

**Dénonciation de l'accord**

Le 4 février 2004, le Gouvernement de la République de Malte a informé le Conseil fédéral suisse par note diplomatique que la République de Malte dénonce l'accord précité. La dénonciation entraîne l'annulation de l'accord entre la Suisse et Malte.

La dénonciation de l'accord prend effet le 23 février 2005.

